



RÉSOLUTION 4 - 2026.05.20

Considérant : que le budget du fonds 4 représente une somme importante cumulée de diverses façons depuis plusieurs années sans but précis;

Considérant : un souhait de diminuer le coût total du bal des finissants pour les participants (32\$ par élève pour 138 élèves)

Il est résolu : que le Conseil d'établissement de l'école Georges-Vanier accepte d'utiliser la disponibilité au fonds 4 afin d'utiliser la somme de 4 416\$ pour pouvoir défrayer les coûts reliés à la location de salle.

Proposé par : Guylaine Cool, direction

Appuyé par : _____

Adopté par : _____

Direction
d'établissement

Présidence du Conseil